

#LeSportCompte

Note de synthèse pour le financement du sport en France



Cette note contient 5 points. Dans le premier point, on présente la revendication de base : financer le sport à la hauteur des missions qui lui sont confiées (les fédérations assurent une mission de service public), ce qui a été estimé à une somme de 400 millions alloués à la prochaine structure de gouvernance du sport. Les quatre points suivants ont pour but d'expliquer le contexte, et de donner les éléments de justification.

1. La revendication

- ✓ Le Sport n'est pas une charge, mais un investissement. Les bienfaits de la pratique sportive sont avérés, tant dans ses valeurs d'éducation et de citoyenneté que pour ce qui concerne la santé publique et la cohésion sociale. Uniquement sur la santé, l'économie globale potentielle serait de 10 milliards d'euros si les 37 millions de Français sédentaires pratiquaient une activité physique et de 500 millions si seulement 5% des personnes sédentaires changeaient leurs habitudes, selon le CNAPS.
- ✓ Le financement du Sport par l'État est une nécessité, tant pour le Haut-Niveau que pour le développement du sport pour tous. Au-delà d'être nécessaire, elle est utile, car servant de levier d'innovation et de mutualisation entre les financeurs.
- ✓ Le Sport peut et doit financer le Sport : le poids économique du Sport s'est développé de manière très spectaculaire depuis quelques décennies, générant des profits et des recettes pour l'État très importants. La professionnalisation s'est développée de façon durable, contribuant à la lutte contre le chômage. Il est juste que cette activité contribue au développement du mouvement sportif de base
- ✓ La revendication est modeste, puisqu'il s'agit de 400 millions d'euros, moins de 1‰ du budget de l'État
- ✓ La revendication n'a pas d'impact sur les dépenses de l'état, puisqu'il s'agit de recette de taxes affectées, qui aujourd'hui sont plafonnées.
- ✓ Le moyen est le dé plafonnement des taxes sur les jeux et sur les droits télévisuels du sport, qui ont explosé ces dernières années

2. Contexte

- ✓ Le Sport en France est organisé principalement au sein de Fédérations Sportives, structures en majorité reconnues d'utilité publique par l'État, et possédant pour beaucoup d'entre elles une délégation de service public (elles participent à l'exécution de service public). Le Mouvement Sportif est ainsi une force structurée importante, quoique très diverse (les fédérations ne sont pas seulement à vocation compétitive ; elles portent des valeurs fortes de partage et d'éducation)
- ✓ L'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a été vécue comme une grande victoire pour le mouvement sportif
- ✓ Le sport est pratiqué dans les clubs, qui sont les vrais acteurs sur le terrain. Ces clubs sont essentiellement dirigés par des bénévoles, qui s'engagent autour de valeurs dans un cadre d'intérêt général.
- ✓ La pratique dans les clubs affiliés, avec adhésion et licence sportive, représente 16 millions de personnes. La pratique dite « libre », non fédérée, s'étend bien au-delà des licenciés, mais est loin de couvrir la grande majorité des citoyens : 46% de la population ne fait jamais de sport (42% en Europe).

3. Financement du sport

- ✓ Le sport est principalement financé par les pratiquants (44 %) et les collectivités locales et territoriales (35 %). L'état ne représente que 9 % du financement. Cette part est cependant essentielle, car elle a un effet levier important, tant auprès des bénévoles qui peuvent amorcer des projets innovants, que des collectivités qui peuvent offrir des équipements de meilleure qualité.
- ✓ L'argent public ne compte que pour 15% des ressources des clubs sportifs, alors qu'il représente 25% des ressources de l'ensemble des associations, tous secteurs confondus

- ✓ L'état finance le Haut-Niveau et le développement du sport pour tous, aujourd'hui encore par le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport), demain par la nouvelle agence appelée des vœux de tous.
- ✓ L'État ne finance pas le sport sur des crédits budgétaires, mais par la redistribution entre l'économie du sport et le sport amateur. Les taxes sur les paris sportifs comme les taxes sur les droits audiovisuels, qui financent le sport sur les territoires, ont été créées pour être redistributives.
- ✓ Le budget total du sport, fonctionnement du Ministère, aides aux collectivités territoriales pour les équipements et financement du mouvement sportif, représente moins de 700 Millions d'euros en 2018 (moins de 2‰ du budget de l'État).

4. Signes négatifs

- ✓ Depuis une dizaine d'années, les aides au mouvement sportif ont été fortement modifiées
 - Les seuils de subventions ont été augmentés substantiellement, réduisant mécaniquement l'aide apportée aux petits clubs, majoritairement en zones rurales (division par 5 du nombre de dossiers)
 - Les activités traditionnelles des clubs, telles que l'animation d'une école de sport, ont été progressivement exclues des critères de soutien. Dans les zones défavorisées (rurales, QPV), c'est l'activité sociale des clubs qui est déniée
 - Les activités susceptibles d'être financées par l'état sortent le plus souvent du cadre d'engagement des dirigeants sportifs, suscitant incompréhension et découragement
- ✓ La diminution drastique des contrats aidés a été vécue comme un coup porté à de nombreuses associations sportives, qui utilisaient ce dispositif dans des territoires difficiles, où la solvabilité des publics n'est pas au rendez-vous. Elle a également été mal vécue dans de nombreuses associations sportives qui comptaient se servir de ce dispositif pour construire, sur le moyen terme, un projet d'emploi pérenne (le champ du sport est celui où les contrats aidés à le plus permis la construction et la pérennisation d'emplois).
- ✓ Les restrictions budgétaires ont été appliquées de façon très injuste : à la demande du gouvernement, le budget du sport a été réduit de 7% en 2018, soit environ 35 millions d'euros. Cette diminution a porté presque exclusivement sur les aides en faveur des territoires, puisque la part territoriale du CNDS (dévolue aux clubs et aux structures déconcentrées des fédérations) a baissé de 33 millions d'euros, ce qui s'est traduit sur l'ensemble du territoire par une baisse de 50% des subventions à la base du sport. Le Ministère a fait porter la quasi intégralité de la réduction budgétaire sur le sport de base.
- ✓ La justification de la « préservation du budget du sport en 2019 » est totalement dénuée de sens, et à tout le moins une faute de communication. On ne peut pas justifier une baisse de budget par le manque d'utilisation des crédits du Ministère, alors que dans le même temps, on a baissé substantiellement les aides aux clubs !
- ✓ Le découragement des bénévoles engagés dans le mouvement sportif est immense, et se trouve accentué par la juxtaposition des événements : gain des JO et baisse des moyens alloués au sport.

5. Données économiques du sport

- ✓ La dépense sportive se monte à 38 Milliards d'euros.
- ✓ Le poids économique du mouvement sportif s'est très fortement accru depuis deux décennies. Il peut être estimé en hypothèse basse à 11,7 milliards d'euros, dont « seulement » 3 Milliards pour le sport professionnel.
- ✓ Le bénévolat sportif peut être valorisé économiquement entre 5,22 Milliards € (valorisation au Smic) et 10,10 Milliards € (valorisation au salaire moyen de la branche). Si l'on devait remplacer les bénévoles par des professionnels, le sport ne serait réservé qu'à une petite élite.
- ✓ Le poids économique du monde sportif amateur représente donc entre 9 et 14 Milliards d'euros.
- ✓ Le secteur sportif s'est fortement professionnalisé ces dernières années, sécurisant les pratiques. Il contribue de façon significative à la lutte contre le chômage, avec des emplois non délocalisables. Ils représentent, pour le seul mouvement sportif 72 000 postes (Rapport DLA Sport 2017)
- ✓ L'estimation des projets de création de nouveaux postes à court terme dans le mouvement sportif associatif atteint le même chiffre de 72 000 postes (même rapport). +100% de création de postes !